

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 03/09/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

Secrétaire de séance : Charlotte DE VILLIERS

24-40-03 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire expose que la commune est confrontée à des stationnements gênants ou abusifs.

Afin de préserver la sécurité des usagers de la route, la tranquillité et l'hygiène publique ainsi que l'usage normal des voies ouvertes à la circulation publique, le maire propose de faire appel à une entreprise agréée pour l'enlèvement des véhicules, le transport et le gardiennage.

Vu la convention avec Dépannage Véhicules Herbretais (D.V.H)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide les termes de la convention de prestation de service pour la mise en fourrière automobile avec l'entreprise Dépannage Véhicules Herbretais (D.V.H).
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

